



RÈGLEMENT de PÊCHE 2020

RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.

1) Seule la pêche à la mouche fouettée est autorisée. Toutes les mouches artificielles ne doivent comporter qu'un hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé. Les streamers imitation twist sont interdits.

2) Heures de pêche : la pêche est autorisée à partir de 8h30 jusqu'à 19 heures.
Du 1er juin au 15 août : extension coup du soir en no-kill jusqu'à 20h30.

PECHE AUTORISEE DANS L'EAU A HAUTEUR DE BOTTE.

3) Carte adulte : 25 € NOMBRE DE PRISES AUTORISÉES : 3
Carte Jeune : 8 € NOMBRE DE PRISES AUTORISÉES : 1

4) Chaque poisson GARDÉ doit être immédiatement tué et inscrit avec son espèce, sa taille et l'heure de capture dans le tableau des prises et ne doit pas être stocké dans le véhicule.

ATTENTION : DES QUE VOUS AVEZ GARDE TROIS TRUITES, VOUS DEVEZ IMMEDIATEMENT CESSER LA PECHE OU ACQUERIR UNE AUTRE CARTE SI VOUS VOULEZ CONTINUER.

5) Les truites non blessées seront relâchées en prenant le plus grand soin. Détachez-les dans l'eau ou dans l'épuisette. Ne les posez pas par terre, ne les prenez pas par les ouïes.

- les prises sont personnelles, en aucun cas un pêcheur n'a le droit de donner à un autre les truites qui ne sont pas inscrites dans son tableau des prises.

- Il est interdit de garder les poissons vivants.



RÈGLEMENT de PÊCHE 2020

RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.

6) Le non-respect du présent règlement qui peut être constaté par un garde assermenté ou les gestionnaires du site, entraînera l'annulation de l'autorisation de pêche dès le constat de l'infraction. Le pêcheur contrevenant sera tenu, dès ce constat, d'indemniser le préjudice subi par la Fédération, dans les conditions suivantes :

3 mouches autorisées.
Pêche canne posée interdite.
Bobby interdit.

1 - Pêche avec ardillon ou mouche non conforme ou pêche dans l'eau à plus d'une hauteur de botte ou non-respect du poisson ou pêche en float tube sans gilet de sauvetage :
20 Euros avec annulation de la carte journalière,

2 - Pêche sans carte ou poissons non réglementaires (nombre, taille) ou poissons non-inscrits sur la carte :
100 Euros avec annulation de la carte journalière et exclusion d'un mois

3 - Pêche pendant une exclusion ou récidive des clauses indiquées au paragraphe 2, ou pour toute pêche par une autre technique que la pêche à la mouche :
200 Euros avec exclusion définitive,



RÈGLEMENT de PÊCHE 2020

RESPECTEZ ET FAITES RESPECTER CE RÈGLEMENT.

- 7)** Les abords de l'étang sont exclusivement réservés aux pêcheurs titulaires d'une carte. Les chiens ne sont pas admis autour du plan d'eau. Le pique-nique est interdit au bord de l'étang.
- 8)** Le stationnement des véhicules est obligatoire sur le parking.
- 9)** Les gardes-pêches et le Responsable fédéral du site sont chargés de vérifier les cartes de pêche, le permis journalier, le produit de la pêche et la tenue du tableau des prises.
- 10)** Pour les pêcheurs ayant acquitté dix (10) cartes la même saison, la 11ème sera gratuite. Conservez le talon de votre carte de pêche, la carte gratuite vous sera remise en échange de 10 talons.

OUVERTURE DU 7 MARS AU 9 NOVEMBRE

PÊCHE EN FLOAT TUBE AUTORISÉE : 3 en action de pêche

Gilet de sauvetage obligatoire

La pêche individuelle est autorisée les deux premiers dimanches de chaque mois.

Fermeture exceptionnelle : le samedi 18 avril 2020 et le dimanche 19 avril 2020 (championnat de France).

Les autres dimanches sont autorisés à la pêche en groupe sur réservation. Lundi 9 novembre 2020 : journée gratuite offerte par la Fédération de Pêche (seule une truite peut être gardée).